

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1098G Subvention et avenant n° 1 avec l'association Espace Farabi (10e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 31 mai 2013, liant le Département de Paris et l'association Espace Farabi (10^e), fixant les modalités d'attribution à ladite association d'une subvention de 15 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 31 mai 2013, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Espace Farabi (10^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Espace Farabi (SIMPA 16 160 – dossier n° 2014_04257) au titre de 2014.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.